

Les antisionistes et leurs ennemis

Par Ivan Segré

Dans un article intitulé « Contre le sionisme »¹, Vivian Petit se propose de critiquer des intellectuels ou militants qui n'auraient pas su rompre avec les fondamentaux du sionisme et, pour cette raison, s'avèreraient incapables d'adopter une position qui n'entérine pas le fait colonial. Les auteurs incriminés sont d'abord Norman Finkelstein et Noam Chomsky :

« Et, par peur de rompre avec le sionisme, certains vont même jusqu'à continuer à défendre la « solution à deux États » alors qu'elle est rendue impossible, et à s'opposer à la reconnaissance du droit au retour des réfugiés, au nom du « réalisme ». C'est par exemple la position de Norman G. Finkelstein et Noam Chomsky, qui défendent encore la possibilité de création d'un État palestinien aux côtés de l'État d'Israël, en faisant comme si celle-ci était proche d'être réalisée. Pourtant, à Jérusalem et en Cisjordanie, la colonisation est un fait accompli, et l'ampleur des réalisations rend impossible un démantèlement des colonies et des infrastructures coloniales (500 000 colons israéliens vivant dans les territoires occupés), à tel point que la réalisation de l'égalité et le retour des réfugiés qui le souhaitent, au sein d'un État binational, aussi « utopique » que cela soit considéré, peut sembler aujourd'hui plus réaliste que la reconnaissance d'un État palestinien viable. »

Finkelstein et Chomsky sont critiqués parce qu'ils ne se rallient pas à l'idée d'un « État binational ». Et c'est apparemment la ligne directrice de Vivian Petit, d'où sa critique, aussitôt après, de Shlomo Sand cette fois :

« Ainsi, l'historien israélien Shlomo Sand, opposé à l'occupation de Jérusalem et de la Cisjordanie, dénonçant le blocus de Gaza autant que les discriminations contre la minorité de Palestiniens citoyens d'Israël, affirme dans le documentaire *Vers où Israël ?* de Camille Clavel qu'il est personnellement opposé à l'application du droit au retour des réfugiés palestiniens. »

Finkelstein, Chomsky ou Sand, parce qu'ils sont restés attachés à l'idée d'un État « juif », n'ont pas su rallier l'idée d'un État « binational », pourtant « aujourd'hui plus réaliste que la reconnaissance d'un État palestinien viable ». Uri Avnery également serait sur cette position en définitive « sioniste » :

« Uri Avnery, écrivain et journaliste israélien, fondateur de *Gush shalom* (le Bloc de la paix) décédé en 2018, se définissait comme post-sioniste. Pourtant, si ce terme pouvait sous

1 Petit Vivian, « Contre le sionisme », *solitudesintangibles.fr*, 2019, <http://solitudesintangibles.fr/contre-le-sionisme-vivian-petit/>

entendre une tentative de dépasser le sionisme, il révélait plutôt, sous la plume d'Avnery, la volonté de trouver les chemins de la paix sans remettre en cause les fondamentaux du sionisme. Ainsi, dans un article intitulé « Le droit au retour » et publié le 14 janvier 2001, Avnery écrivait « Il est clair que le retour de millions de réfugiés palestiniens dans l'État d'Israël changerait complètement le caractère de l'État, contrairement aux intentions de ses fondateurs et de la plupart de ses citoyens. Il abolirait le principe de deux États pour deux peuples sur lequel la demande d'État palestinien est basée. » La volonté de circonscrire le retour des réfugiés palestiniens aux 22 % de la Palestine historique censés revenir à un État palestinien et déjà surpeuplés, et non de l'assurer au sein des villes et villages dont les Palestiniens ont été expulsés au moment de la création d'Israël ou de la guerre de 1967 était déjà critiquable en 2001, mais plus encore, la manière dont Avnery a défendu jusqu'à sa mort en 2018 la « solution à deux États » alors qu'elle n'était plus viable depuis longtemps, pour s'opposer à toute revendication mettant en péril la réalisation sioniste, laisse songeur. »

Finkelstein, Chomsky, Sand ou Avnery sont ainsi disposés sur une même ligne politique, issue d'une même conviction sioniste, inacceptable aux yeux de Vivian Petit, militant antisioniste. Et pour appuyer sa critique d'Avnery, il cite aussitôt après une tribune d'Haidar Eid, animateur à Gaza de la campagne BDS :

« Avnery, comme d'autres sionistes mous, a pris des mesures audacieuses pour « sauver Israël de lui-même » et lui garantir une place dans le monde arabe sans démanteler son système d'apartheid et de colonialisme de peuplement. Comme beaucoup d'autres Palestiniens, je m'interroge sur la sincérité de ces Israéliens qui ne contestent jamais le caractère raciste d'Israël, et encore moins le grand crime qu'il a commis contre notre peuple en 1948. Les Israéliens sur lesquels nous comptons sont ceux qui reprennent notre appel au BDS et reconnaissent nos droits internationalement reconnus, y compris le droit de retour. Avnery n'en faisait pas partie. Au contraire, il s'est engagé dans le projet sioniste en Palestine en défendant à la fois la solution raciste à deux États et la majorité juive sur 78% de la Palestine historique. Il s'est opposé avec véhémence à l'idée d'un État laïc et démocratique en Palestine historique, un État pour tous ses citoyens, sans distinction de religion, de race ou de sexe. »

Finkelstein, Chomsky, Sand, Avnery, autant d'intellectuels et de militants qu'on considère souvent comme « progressistes » et « engagés », mais qui n'en seraient pas moins les portes voix d'une idéologie coloniale, parce qu'ils s'en tiennent à ce que H. Eid appelle « la solution raciste à deux États et la majorité juive sur 78% de la Palestine historique ». Restés rivés aux fondamentaux du sionisme, ils s'avèreraient incapables de porter l'idée d'un État binational assurant le droit au retour des réfugiés palestiniens, comme ils sont incapables de soutenir la campagne BDS, ou du moins de la soutenir dans l'intégralité de ses termes.

Arrêtons-nous un instant. Quel est le problème, à ce stade, de Vivian Petit ? Que reprochent-ils à Finkelstein, Chomsky, Sand et Avnery ? Il leur reproche d'être « sionistes », c'est certain. Mais qu'est-ce à dire ? Apparemment, être sioniste, c'est notamment le fait de défendre « la solution raciste à deux États et la majorité juive sur

78% de la Palestine historique ». Que cette solution, qu'on peut en effet qualifier de « sioniste », puisse être critiquable, cela va de soi. Mais en quoi est-elle « raciste », c'est ce que je ne comprends pas. Il faudra que Vivian Petit écrive un autre article pour éclaircir ce point.

La formule est cependant du palestinien Haidar Eid. Le militant français antisioniste, lui, ce qu'il critique, c'est par exemple « la manière dont Avnery a défendu jusqu'à sa mort en 2018 la « solution à deux États » alors qu'elle n'était plus viable depuis longtemps, pour s'opposer à toute revendication mettant en péril la réalisation sioniste ». Et la critique est du même ordre concernant Finkelstein, Chomsky et Sand. Un État palestinien n'est plus « viable », explique en effet Petit, du fait des « 500 000 colons israéliens vivant dans les territoires occupés ». Il n'argue donc pas que cette solution est « raciste » ; il argue qu'elle est devenue irréaliste. Le problème est que son argument n'est pas convaincant, du moins dès lors qu'on envisage la « solution à deux États » sous la forme d'un État israélien comprenant une minorité arabe coexistant avec un État palestinien comprenant une minorité juive, auquel cas les « 500 000 colons israéliens vivant dans les territoires » seront appelés demain, dans l'hypothèse de deux États, ou bien à devenir citoyens de l'État palestinien, ou bien à s'exiler. Quant à ne pas pouvoir envisager l'État palestinien autrement que sous la forme d'un État non seulement souverain, mais débarrassé des juifs, cela nous conduirait à reconsidérer la pertinence de l'adjectif « raciste » dans cette affaire.

Que reproche donc Vivian Petit à ces personnalités progressistes juives ou israéliennes que sont Finkelstein, Chomsky, Sand ou Avnery ? La réponse est claire : il leur reproche d'être restés sionistes, c'est-à-dire attachés à l'existence d'un État peuplé par une majorité de juifs dans les frontières de 1967, d'où leur opposition - de principe selon Petit - à l'idée d'un État binational. Faut-il en conséquence les assimiler à des colonialistes racistes ? Je ne suis pas sûr, et d'autant moins que pour ce qui est de Finkelstein et de Chomsky, et peut-être de Sand et d'Avnery, leur prise de position en faveur de la « solution à deux États » est pragmatique plutôt que dogmatique. Toujours est-il que c'est après avoir incriminé ces éminents intellectuels et militants que Vivian Petit me fait l'honneur de m'y associer.

Mais comment va-t-il s'y prendre pour critiquer le « sioniste » que je suis, sachant que j'ai pris position pour un État binational ouvert à l'immigration des juifs comme des palestiniens, des palestiniens comme des juifs ? Alain Brossat, dans un texte récent, s'est contenté de me qualifier de « sioniste »². Cela lui était suffisant pour faire de moi l'ennemi de quiconque se prétend progressiste. Vivian Petit s'efforce d'être plus subtil, ou moins grossier :

« À la marge, une position sioniste plus originale est celle qui est par exemple portée par

2 Brossat Alain in Van Leeuw Koplewicz Marianne, « Ivan Segré comme passe-partout : une opportunité pour Israël » , *ici-et-ailleurs.org*, 2019, <https://ici-et-ailleurs.org/contributions/migrations-frontieres/article/ivan-segre-comme-passe>

le philosophe et talmudiste Ivan Segré, favorable à l'existence, en tant que prolongement du projet de foyer national juif, à un État binational israélo-palestinien et à la reconnaissance du droit au retour des réfugiés palestiniens. Pour autant, la vision idéalisée du sionisme portée par Segré le pousse par exemple à affirmer dans une tribune récemment publiée sur le site *Solitudes intangibles* que la reconnaissance du droit au retour des réfugiés palestiniens pourrait être obtenue dans le cadre d'une extension du « droit au retour » des Juifs en Israël/Palestine. Bien sûr, il ne s'agit pas de remettre en cause ni la présence juive au Proche-orient, ni de demander aux Israéliens quitter le pays où ils vivent. Ce qui est problématique dans la position de Segré n'est donc pas sa volonté que soit garantie la présence des Juifs en Israël/Palestine, ni même de défendre la possibilité d'y immigrer pour quiconque le souhaite, mais d'éluder le fait que le « retour » des Juifs au Proche-Orient prônée par le mouvement sioniste s'est fait sur l'expulsion des Palestiniens, et de refuser de considérer que le non retour des Palestiniens est pour les gouvernements israéliens qui se sont succédés depuis 1948, lié au projet sioniste, c'est à dire à la préservation du caractère juif de l'État israélien. »

Vivian Petit n'est apparemment pas en désaccord avec la position que je soutiens : un État binational ouvert à l'immigration des juifs et des palestiniens. Il y aurait pourtant quelque chose de « problématique » dans ma position.

C'est ici que l'auteur se trouve lui-même confronté à un problème : pour qu'il puisse me situer dans le camp de l'ennemi « sioniste », raciste et colonialiste, il faut que ma position comporte quelque chose de « problématique ». Il va donc lui falloir trouver quelque chose. D'autres que lui, confrontés à la même question, sont plus directs, au moins à titre privé, et récusent explicitement l'idée d'un droit au retour des juifs dans un État binational, ne jugeant légitime que le seul droit au retour des palestiniens. D'autres encore préfèrent garder un silence obstiné ; c'est le cas par exemple d'Alain Badiou, d'Eyal Sivan ou d'Éric Hazan qui, bien qu'ayant appelé à un État commun du Jourdain à la mer, évitent toutefois de prendre position sur la question du droit au retour, de manière à ne pas s'exposer. Vivian Petit, lui, explore une troisième voie : ce qui est « problématique » dans ma position, il l'invente.

Il explique donc qu'il y a quelque chose dans ma position qui revient à « éluder le fait que le « retour » des Juifs au Proche-Orient prôné par le mouvement sioniste s'est fait sur l'expulsion des Palestiniens, et de refuser de considérer que le non retour des Palestiniens est pour les gouvernements israéliens qui se sont succédés depuis 1948, lié au projet sioniste, c'est à dire à la préservation du caractère juif de l'État israélien ». Mais où a-t-il vu que j'éluerais « l'expulsion des Palestiniens » ? Il vous le dit, ça doit vous suffire. Quant à me citer, il s'en garde prudemment. Je n'ai pourtant pas manqué de rappeler l'expulsion des palestiniens ; qu'on se reporte par exemple à l'article paru sur le site de *La Règle du Jeu*, « Le Juif, autrui et l'État »³ ; ou bien au livre *L'intellectuel*

3 Segré Ivan, « Le juif, autrui et l'État », *laregledujeu.org*, 2018, <https://laregledujeu.org/2018/05/11/33818/le-juif-autrui-et-l-etat/>

*compulsif*⁴ ; ou bien encore à cet autre, *Les Pingouins de l'universel*⁵. Mais Petit, à l'évidence, ne m'a pas lu, ou mal. Ainsi, il explique que c'est dans une « tribune récemment publiée dans *Solitudes Intangibles* » que j'ai pris position pour un État binational. Dans cette tribune intitulée « La soupe de Brossat », je cite pourtant un article paru dans *Lundi Matin* en mai 2017, lequel article rend compte du livre *Les pingouins de l'universel*⁶. Vivian Petit fait donc comme si ma prise de position pour un État binational datait de ma réponse à Alain Brossat, tandis que cette prise de position est précisément antérieure à la grossière charge de Brossat contre le « sioniste » que je suis. On reconnaîtra donc là, plutôt qu'une étourderie, une solidarité mafieuse.

Quant à la position des « gouvernements israéliens successifs », elle ne s'inscrit certes pas, consciemment du moins, dans la perspective d'un État binational. Mais en quoi cela rend-il ma position « problématique » une fois acquis que je soutiens la création d'un État binational ? Voilà ce que je ne comprends décidément pas. Petit n'en a toutefois pas fini avec moi ; il enchaîne :

« Tout en se disant favorable à l'existence d'un État bi-national et à la reconnaissance des droits des Palestiniens, Ivan Segré semble donc considérer que cette reconnaissance ne pourrait être qu'une réforme du projet sioniste, voire son extension. Cela pourrait prêter à sourire si le refus de critiquer le sionisme ne poussait pas Segré à ne pas tenir compte des inégalités concrètes instaurées par la politique sioniste réellement existante. Ainsi, dans un article à propos de la campagne BDS intitulé « Israël : L'impossible boycott » et publié sur *Lundi matin*, Ivan Segré affirme, en dépit des discriminations légalement instituées citées plus haut, que les Palestiniens de citoyenneté israélienne « composent une minorité ethnique disposant de droits formels égaux à ceux des citoyens « juifs » ».

Au sujet de ce qu'il appelle une « réforme du projet sioniste », ma position est que l'idée d'un État binational ne contredit pas le socle fondamental du sionisme, qui est le projet d'un « foyer national pour les juifs », c'est-à-dire l'existence d'un lieu où les juifs du monde entier puissent *de juro* venir vivre s'ils le souhaitent et où ils disposeraient de droits égaux. Et je ne vois pas en quoi cela pourrait prêter à sourire puisque c'est la position de plus d'un sioniste dans l'histoire, et non des moindres, depuis Buber jusqu'à Ben Gourion, ce dernier l'ayant exprimé en ces termes : « [La loi du Retour] est la loi de la continuité de l'histoire d'Israël, le document constitutionnel qui formule le postulat politique au nom duquel l'État d'Israël a été fondé⁷ ». Sur la base d'un tel postulat, on peut être favorable à un État national « juif » ouvert à l'immigration des seuls juifs, comme on peut être favorable à un État binational israélo-palestinien ouvert à l'immigration des juifs et des palestiniens, sans s'écarter ni dans un cas ni dans l'autre du « postulat politique » formulé par Ben Gourion. Ce qui me fait donc sourire,

4 Segré Ivan, *L'intellectuel compulsif*, Lignes, 2015.

5 Segré Ivan, *Les pingouins de l'universel*, Lignes, 2017.

6 Segré Ivan, « 1967-2017. À mes amis », *lundi.am*, 2017, <https://lundi.am/1967-2017-A-mes-amis>

7 Gourion Ben, *Du rêve à la réalité*, Stock, p. 196.

moi, c'est l'ignorance de mon critique.

Mais lui ne souhaite pas sourire : « Cela pourrait prêter à sourire si le refus de critiquer le sionisme ne poussait pas Segré à ne pas tenir compte des inégalités concrètes instaurées par la politique sioniste réellement existante ». Où donc n'en ai-je pas tenu compte ? Petit cite un article paru dans *Lundi Matin*, « Israël : l'impossible boycott »⁸, où je soutiens en effet que les arabes palestiniens qui ont la nationalité israélienne « composent une minorité ethnique disposant de droits formels égaux à ceux des citoyens juifs ». Et dans le même article, j'ajoute que dans la perspective d'une « solution à deux États », l'État palestinien devra garantir à la minorité juive les mêmes droits que ceux que l'État israélien garantit à la minorité arabe. Cela ne signifie donc pas que j'ignore les « inégalités concrètes instaurées par la politique sioniste », cela signifie que je formalise la solution à deux États, laquelle appelle un État palestinien assurant à sa minorité juive les droits dont dispose la minorité arabe en Israël.

Car je m'efforce de formaliser tant la solution à deux États que celle à un seul État. Et je ne vois rien de contradictoire à cela : mieux vaut, en termes de rapport de force, porter les deux perspectives, celle de deux États et celle d'un État binational, plutôt que de soutenir l'une *contre* l'autre, du moins si l'enjeu est de transformer la situation qui prévaut aujourd'hui. Mais Petit, pour ce qui le concerne, n'entend pas se détourner de son objet, qui est de mettre à nu le socle « sioniste », c'est-à-dire colonialiste et raciste, de mes écrits :

« Observons en outre qu'Ivan Segré fait régulièrement fi du contexte d'occupation coloniale ce qui lui permet de renvoyer dos à dos les soldats israéliens qui tuent des Palestiniens dans les territoires occupés, et les civils Palestiniens qui s'en prennent à des Israéliens avec un couteau. Préférant expliquer ces actes par une idéologie imputée, plus que par le vécu et la situation subie par les colonisés, dans son entretien à *Hors-série*, Segré désigne les auteurs d'attaques au couteau comme des « Palestiniens d'extrême-droite » ... »

C'est à un second article paru dans *Lundi Matin* que Petit renvoie en note, article intitulé « L'insurrection n'est pas un crime », paru le 9 novembre 2015, quatre jours avant les attentats du Bataclan⁹. J'y écrivais notamment ceci :

« Un arabe est au volant de sa voiture dans les rues de Jérusalem. Il dirige volontairement sa voiture vers un piéton, un juif orthodoxe, et l'écrase. Puis il sort de sa voiture et frappe, avec une machette, une vieille dame. Contrairement aux prolétaires dont parle Marx, il ne donne pas l'assaut à un poste militaire. Il s'en prend à des juifs, parce qu'ils sont juifs. C'est un crime raciste.

Non loin de Gaza, ou de Ramallah, un jeune soldat israélien, suréquipé, surarmé, fait face

8 Segré Ivan, « Israël : l'impossible boycott », *lundi.am*, 2016, <https://lundi.am/Israel-l-impossible-boycott>

9 Segré Ivan, « L'insurrection n'est pas un crime », *lundi.am*, 2015, <https://lundi.am/L-insurrection-n-est-pas-un-crime>

à un jeune palestinien qui lui jette des pierres. Le soldat l'a dans son viseur. Le lanceur de pierres est à cinquante mètres. Le soldat vise la tête. Il tire. C'est un juif qui tue un arabe, parce qu'il est arabe. C'est un crime raciste. »

Il est donc fort possible que dans l'entretien en question, sur le site *Hors-série*, j'ai considéré les auteurs de ces attaques comme des individus « d'extrême-droite »¹⁰. Or, à suivre Petit, c'est « problématique ». Mais comment qualifierait-il les auteurs des attaques que je décris dans ce texte, lui, Vivian Petit ? Et où les situerait-il dans l'éventail idéologique que j'ai ouvert ? A droite ? Au centre ? A gauche ? A l'extrême-gauche ? Dans l'attente de ses éclaircissements, faisons avec ce que nous avons et poursuivons la lecture :

« Dans son article critique de la campagne BDS, si Ivan Segré reconnaît l'existence d'une politique d'apartheid en Cisjordanie, mais pour affirmer aussitôt que cela ne saurait à ses yeux être un argument suffisant pour soutenir la campagne BDS, dans la mesure où d'autres États, par exemple ceux du Golfe, mènent eux aussi une politique de ségrégation et de discrimination sans être en proie à un tel boycott, avant de conclure qu'« on ne peut pas déceimment soutenir le BDS d'une part, arborer le maillot du PSG d'autre part ». On serait tenté de demander à Ivan Segré quelle solution il préconise pour contribuer à soutenir les Palestiniens et mettre fin à l'apartheid israélien, ou quelles actions il mène pour soutenir les personnes exploitées et discriminées au Qatar. Rappelons que la campagne BDS fut lancée par une coalition d'organisations palestiniennes appelant à la solidarité avec leur lutte, et que si les travailleurs exploités au Qatar lançaient un appel similaire, il serait bien sûr légitime de le soutenir. Rappelons enfin que certains des partisans de la campagne BDS, comme le réalisateur israélien Eyal Sivan, insistent sur le fait que l'exigence vis-a-vis d'Israël est aussi liée à sa puissance économique et militaire, à sa situation d'allié des États d'occidentaux, comme à son statut de démocratie libérale. Pour autant, affirmer, comme le fait Ivan Segré, qu'on ne peut soutenir une cause et suivre l'appel de ceux qui luttent si l'on n'est pas investi contre chaque injustice dans le monde est assez spécieux. »

Petit revient donc une nouvelle fois à mon article « Israël : l'impossible boycott », où je compare en effet la situation des palestiniens dans les territoires occupés à celle des ouvriers immigrés dans les pétromonarchies du Golfe, et où je soutiens qu'un boycott, s'il s'agit de combattre les inégalités institutionnelles, devrait être envisagé à l'échelle régionale plutôt que circonscrit au cas israélien, au moins lorsqu'il s'agit de prendre position depuis la France. Certains me rétorqueraient qu'il vaut mieux être palestinien à Ramallah que philippin au Qatar. Vivian Petit, lui, m'objecte que « si les travailleurs exploités au Qatar lançaient un appel similaire, il serait bien sûr légitime de le soutenir ». Autrement dit, tant que les travailleurs exploités du Qatar sont réduits au silence, il n'est pas « bien sûr légitime » d'appeler au boycott des pétromonarchies,

10 Segré Ivan, « La réaction philosémite », *horssérie.net*, 2015, <https://www.hors-serie.net/Aux-Ressources/2015-11-21/La-reaction-philosemite-id121>

tandis qu'il est « bien sûr légitime » d'appeler au boycott d'Israël puisque l'appel provient initialement de la société civile palestinienne. Nous avons eu raison de poursuivre la lecture. Petit finit par esquisser une ou deux idées intéressantes, comme de nous faire remarquer que les travailleurs asiatiques au Moyen-Orient ne sont peut-être pas mécontents de leur sort, la preuve étant qu'on ne les entend pas. Est-il diligenté par la Palestine ou par le Medef, ce militant antisioniste ? Voilà qui n'est pas suffisamment clair à mes yeux. En tout cas, sa manière de s'intéresser de près aux « inégalités concrètes » est une leçon de choses digne de méditation.

Petit assure également qu'il y a une différence entre Israël et le Qatar ou l'Arabie Saoudite, différence qu'a bien expliquée Eyal Sivan, l'auteur d'un livre intitulé *Un boycott légitime* paru à La Fabrique quelques mois après celui de Houria Bouteldja : « l'exigence vis-a-vis d'Israël est aussi liée à sa puissance économique et militaire, à sa situation d'allié des États d'occidentaux, comme à son statut de démocratie libérale »¹¹. Petit ignore apparemment que le Qatar et l'Arabie Saoudite sont des puissances économiques et militaires alliées des États occidentaux, et que si elles ne sont pas considérées comme des démocraties libérales, cela n'entrave en rien leur statut d'alliés privilégiés. La piste du Medef se précise...

Pour revenir à ce qui me concerne, je n'ai donc pas affirmé « qu'on ne peut soutenir une cause et suivre l'appel de ceux qui luttent si l'on n'est pas investi contre chaque injustice dans le monde », j'ai affirmé que le combat pour l'égalité en Israël-Palestine, vu de France, se conçoit à l'échelle régionale, depuis l'Iran, l'Arabie saoudite et le Qatar jusqu'à la Syrie. Mais apparemment, Petit n'est pas d'accord. Il a une autre idée en tête, miraculeusement partagée par tant de militants, et qui se résume comme suit : *il importe de concentrer nos forces sur le cas israélien, et quiconque s'emploie à relativiser l'oppression israélienne sur les palestiniens est un colonialiste raciste avec qui l'échange d'idées doit prendre la forme d'un combat sans pitié, sans méthode et sans loi*. Petit marche donc sur les pas de Brossat et de quelques autres. Il a sans doute encore bien du chemin à faire, mais pour un début il ne s'en sort pas si mal.

Quant à ce que je « préconise » et « quelles actions » je mène, puisque Petit se pose la question, répondons-lui : je préconise la cohérence et l'honnêteté et je m'efforce de militer pour une praxis créative et égalitaire. C'est tout pour ce qui me concerne. Ayant passé en revue mon cas, Vivian Petit poursuit sa critique méthodique du « sionisme de gauche » et revient sur le cas de Chomsky, décidément pris à parti. Enfin, au terme de l'article, Petit conclut :

« Il ne s'agit pas de s'opposer au sionisme parce que le caractère raciste de l'État d'Israël serait à contre-temps de l'histoire, ni parce qu'un État édifié par la guerre ainsi que le massacre et l'expulsion des autochtones serait un exemple unique, mais parce que la réalisation des droits des Palestiniens entre, comme nous l'avons vu, en contradiction avec toutes les politiques

11 Sivan Eyal & Laborie Armelle, *Un boycott légitime. Pour le BDS universitaire et culturel de l'État d'Israël*, La Fabrique, 2016.

qui ont été menées au nom du sionisme. Pour cette raison, tous ceux qui, parfois avec l'objectif sincère de lutter contre l'antisémitisme ou de défendre la paix entre les peuples, dissertent sur l'usage des termes « sionisme » et « antisionisme » en oubliant les Palestiniens, leur lutte, leurs revendications et les droits qu'ils souhaitent voir reconnus et pour lesquels ils luttent, passent à côté d'une part importante du problème. »

Dissenter doctement sur l'usage des termes tout en « oubliant les Palestiniens, leur lutte, leurs revendications et les droits qu'ils souhaitent voir reconnus », c'est en effet, on l'accorde volontiers au militant antisioniste, passer à côté d'une part importante du problème. Mais quelles sont donc ces « revendications » et ces « droits » que Vivian Petit, lui, n'a pas oubliés, à la différence des prétendus militants progressistes qu'il a passés en revue ? Bien des passages de son article mériteraient des éclaircissements, nous l'avons dit, tant cette cavalcade critique est brumeuse, mais accordons à l'auteur que l'essentiel a été dit, et fort clairement : ni Finkelstein, ni Chomsky, ni Sand, ni Avnery, ni Segré, vous assure Vivian Petit - lequel connaît le terrain puisqu'il a séjourné à Gaza -, n'ont entendu les « revendications » et reconnus les « droits » des palestiniens. Et si nous y avons été sourds, les uns et les autres, c'est parce que nous sommes d'inconvertibles « sionistes ». Or, Vivian Petit, lui, est le porte-parole des « antisionistes » (d'où le titre de son article : « Contre le sionisme »). Et donc, par définition, il est *contre les sionistes*, à commencer par Finkelstein, Chomsky, Sand, Avnery et... moi.

*

Résumons-nous : militer pour la coexistence de deux États, l'un israélien, l'autre palestinien, à la manière de Finkelstein, Chomsky, Sand ou Avnery, comme militer pour un État binational israélo-palestinien, à ma manière, voilà qui consiste à véhiculer, comme malgré soi, une idéologie colonialiste et raciste.

Ce que préconise donc Vivian Petit, s'il faut accorder quelque consistance à sa charge « contre le sionisme », et notamment contre celui que je représente en tant que « sioniste » partisan d'un État binational, le lecteur, s'il réfléchit un instant, le comprend aussitôt : il préconise une Palestine arabe réunifiée au sein de laquelle des juifs seraient tolérés. Il a pris le soin de l'écrire noir sur blanc pour que le lecteur ne se méprenne pas : « Bien sûr, il ne s'agit pas de remettre en cause ni la présence juive au Proche-Orient, ni de demander aux Israéliens de quitter le pays où ils vivent ». Il ne s'agit donc pas de jeter les juifs à la mer ; il s'agit seulement qu'ils comprennent qu'ils sont aujourd'hui des colons sur une terre arabe et que demain ils seront ramenés à leur statut normal, légitime, celui d'une minorité soumise.

Vous m'objecterez que Vivian Petit n'est apparemment pas en désaccord avec la position binationale que je défends. Mais le problème est précisément là : « apparemment ». Car s'il est d'accord, que me veut-il ? Examinons à la lettre ce qu'il

écrit :

« Ce qui est problématique dans la position de Segré n'est donc pas sa volonté que soit garantie la présence des Juifs en Israël/Palestine, ni même de défendre la possibilité d'y immigrer pour quiconque le souhaite, mais d'éluder le fait que le « retour » des Juifs au Proche-Orient prônée par le mouvement sioniste s'est fait sur l'expulsion des Palestiniens. »

Est-il finalement d'accord avec un « droit au retour » également partagé entre qui est d'origine juive et qui est d'origine palestinienne ? Ou considère-t-il que cela reviendrait à « éluder le fait que le « retour » des Juifs au Proche-Orient prônée par le mouvement sioniste s'est fait sur l'expulsion des Palestiniens » ? Voilà qui n'est pas suffisamment clair, d'autant qu'à bien le lire, il saute aux yeux que Petit s'abstient scrupuleusement de défendre le droit *pour les juifs* d'immigrer dans l'État binational qu'il appelle de ses vœux, préférant s'en tenir à une formule générale : « pour quiconque le souhaite ». C'est suffisant pour faire illusion, et ça ne mange pas de pain. En revanche, lorsqu'il s'agit d'évoquer explicitement, ou concrètement, un droit au retour *des juifs*, Petit ne souhaite pas se perdre dans les généralités, les vagues principes, mais s'en tenir aux faits, et n'en pas démordre : « le « retour » des Juifs au Proche-Orient prônée par le mouvement sioniste s'est fait sur l'expulsion des Palestiniens ».

Dès lors, inexorablement, au terme de cet article « contre le sionisme », on se demande si c'est la politique égalitaire qui intéresse l'auteur, et par voie de conséquence la coexistence heureuse entre israéliens et palestiniens, ou si c'est de contester la légitimité d'Israël et des israéliens, pour le plaisir en quelque sorte. Et c'est donc pourquoi Finkelstein, Chomsky, Sand, Avnery et tous les autres militants juifs ou israéliens de leur envergure ne sont pas de ses amis, ne peuvent pas l'être.

Bibliographie

Brossat Alain in Van Leeuw Koplewicz Marianne, « Ivan Segré comme passe-partout : une opportunité pour Israël », *ici-et-ailleurs.org*, 2019, <https://ici-et-ailleurs.org/contributions/migrations-frontieres/article/ivan-segre-comme-passe>

Gourion Ben, *Du rêve à la réalité*, Stock.

Petit Vivian, « Contre le sionisme », *solitudesintangibles.fr*, 2019, <http://solitudesintangibles.fr/contre-le-sionisme-vivian-petit/>

Segré Ivan, *L'intellectuel compulsif*, Lignes, 2015.

Segré Ivan, « L'insurrection n'est pas un crime », *lundi.am*, 2015, <https://lundi.am/L->

[insurrection-n-est-pas-un-crime](#)

Segré Ivan, « La réaction philosémite », *horsserie.net*, 2015, <https://www.horsserie.net/Aux-Ressources/2015-11-21/La-reaction-philosemite-id121>

Segré Ivan, « Israël : l'impossible boycott », *lundi.am*, 2016, <https://lundi.am/Israel-l-impossible-boycott>

Segré Ivan, *Les pingouins de l'universel*, Lignes, 2017.

Segré Ivan, « Le juif, autrui et l'État », *laregledujeu.org*, 2018, <https://laregledujeu.org/2018/05/11/33818/le-juif-autrui-et-l-etat/>

Segré Ivan, « 1967-2017. À mes amis », *lundi.am*, 2017, <https://lundi.am/1967-2017-A-mes-amis>

Sivan Eyal & Laborie Armelle, *Un boycott légitime. Pour le BDS universitaire et culturel de l'État d'Israël*, La Fabrique, 2016.